



ACADEMIE DE LILLE Flash infos JANVIER 2016

Sommaire :

LES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire Académique:
GRESSIER Valérie
lillesnics@gmail.com
Tel 06 75 72 21 58

*Secrétaire Départementale
Pas de Calais*
THILLIEZ Martine
Collège M. Piquet MOLINGHEM
martine.thilliez@laposte.net

*Secrétaire Départementale
Nord :*
LEFEBVRE Marie Luce
Collège F.Villon Walincourt
Luce_lefebvre@hotmail.fr

Trésorière académique
VERVAECKE Marie
Lycée Beaupré BP 700 79
59481 HAUBOURDIN CEDEX
Tél.: 03/20/07/63/83
x.trublin@free.fr

Notre adresse

SNICS/FSU
276 bd de l'usine
Bourse du travail
59000 LILLE

Notre site :
<http://snics-fsu-lille.jimdo.com/>

EDITO

LE BUREAU ACADEMIQUE DU
SNICS/FSU

VOUS SOUHAITE

UNE BONNE ANNEE 2016



BONNE LECTURE !!!!!
Le bureau académique

ACTUALITES NATIONALES

Depuis la parution des textes, le SNICS national s'implique dans la mise en œuvre des missions. Le 18 Décembre nous avons eu connaissance d'un courrier envoyé par la DGESCO (paris) pour contourner la mise en œuvre des missions afin de « pallier au manque de médecins ». Le SNICS/FSU syndicat majoritaire chez les infirmières de l'EN et le SNIES/UNSA ont alors transmis à la ministre de l'EN un courrier commun pour refuser.

Appel commun des deux organisations syndicales
SNICS-FSU et SNIES-UNSA
A toutes les infirmières de l'éducation nationale

NOUS NE SOMMES PAS DES « PETITES MAINS »

Nos deux organisations syndicales représentant plus de 98% des infirmières de l'éducation nationale appellent toutes les infirmier(e)s à refuser de faire les missions dévolues, par la loi et la réglementation, aux seuls médecins.

Nous refusons de faire ou de participer aux visites médicales des élèves dans leur 6ème année scolarisés dans les écoles de l'enseignement public.

Nous demandons, exigeons une application stricte de l'arrêté du 3 novembre 2015.

Visite médicale à 6 ans et examen de dépistage par les infirmier-ère-s à 12 ans avec le strict respect des contenus définis par l'arrêté.

Les infirmier-ère-s ne sont pas des médecins et réciproquement.

Nous refusons toute confusion et toute organisation de fonctions de suppléance au prétexte fallacieux d'un manque de médecins.

Actuellement il y a 715 111 élèves de 6 ans dans l'enseignement public ce qui nécessiterait 357 556 heures de travail de médecin soit 247 postes de médecins en tout et pour tout.

Nos missions, d'accueil, d'écoute, de soins, de suivi individualisé, d'éducation à la santé et de conseil aux élèves du 1er et du second degré, aux membres de l'équipe pédagogique ainsi que notre rôle de conseiller de chef d'établissement et des directeurs d'écoles constituent le socle des parcours éducatifs de santé instaurés par la loi.

Nous refusons de les négliger au motif que la Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) souhaite contourner la loi pour afficher une prise en charge des enfants de 6 ans à 100%.

Christian ALLEMAND secrétaire général du SNICS/FSU
Brigitte ACCART secrétaire générale du SNIES/UNSA

ACTUALITES ACADEMIQUES

LES MISSIONS DES INFIRMIERES

Lors de nos congrès départementaux nous avons échangé sur nos missions.

Les textes sont clairs !! Le contenu des dépistages infirmiers est détaillé, comme celui des VM ; les missions des infirmières, celle des médecins, des ICTD, de l'ICTR sont précises.

MAIS sur le terrain c'est plus compliqué !! C'est à chacun de nous, sur le terrain de faire vivre ces textes et de choisir l'avenir de la profession infirmière à l'EN.

Notre avenir nous appartient !!!!

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE SYNDICALE DU SNICS/FSU

Dès la parution des textes nous avons interpellé le recteur en demandant à être reçu.

Nous avons rencontré le Recteur le 17 décembre à 17 h.

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE

Pour l'administration : Mr Luc JOHANN recteur de l'académie

Mme Muriel DEHAY infirmière conseillère technique auprès du recteur

Mr David HURIAUX chef de la DEPA (division de l'encadrement et des personnels Administratifs)

Présence de Mme Sabine GENEVE service dialogue social

Pour le SNICS/FSU

Valérie GRESSIER secrétaire académique, commissaire paritaire

Martine THILLIEZ secrétaire départementale 62, commissaire paritaire

Marie VERVAECKE trésorière Académique, commissaire paritaire

Nathalie VERCOUTRE membre du bureau, commissaire paritaire

Après s'être présenté chacune, la secrétaire académique :

A présenté le SNICS (majoritaire dans notre académie)

A fait un historique de notre profession à l'EN avec ses évolutions importantes jusqu'à la sortie des nouvelles circulaires et arrêtés en novembre 2015.

Nous avons insisté sur la part importante des infirmières pour la réussite scolaire des élèves et étudiants.

Le Recteur a pris la parole pour nous dire son inquiétude d'apporter une réponse aux parents sur les visites de grande section ; ce à quoi nous avons répondu que nous ne voulions pas faire de l'exercice illégal de la médecine et que le ministère doit se donner les moyens !!

Au cours de l'audience :

Nous avons expliqué que nous ne faisons pas partie d'un « service infirmier » comme c'est écrit sur les courriers et mails transmis par le rectorat ou les DSDEN.

Nous avons demandé une présentation annuelle des statistiques issues de SAGESSE par l'ICTR lors de la rentrée, aux chefs d'établissements.

Nous avons déploré le manque de proposition de formation pour les IDE dans le PAF et l'impossibilité de mobiliser son DIF pour des formations hors PAF.

Nous avons souligné les difficultés rencontrées par nos collègues pour le CREP.

Nous avons répété que les infirmières n'étaient pas éligibles à la RIFSEEP et que nos collègues en internat étaient en attente de percevoir aussi une indemnité identique aux IFTS.

Nous avons demandé plus de clarté sur le « recrutement » des tutrices, coordinatrices de bassins sur les chargés de missions qui pour le SNICS sont des moyens détournés au détriment des besoins des élèves BOP 230 vie de l'élève.

Nous avons apprécié les échanges avec le recteur qui a été à notre écoute.

L'audience s'est terminée à 19h30.

A ce jour nous n'avons pas d'information sur la mise en œuvre dans notre académie de la nouvelle politique de santé mais ce qui est sûr c'est que les textes sont applicables dès maintenant !!!

Notre DE infirmière et la réussite au concours EN justifie amplement de défendre notre profession (s'il le faut en allant manifester à PARIS) pour ne pas devenir les « secrétaires des médecins » et hypothéquer notre avenir à l'éducation nationale dans une vraie catégorie A !!!

CAPA Mardi 1^{er} décembre 2015 sur les réductions d'ancienneté, les contestations de Compte rendu entretien professionnel. Comme chaque année, Le SNICS demande que le nombre de mois soit de 1 mois attribué par agent en fonction de l'ancienneté dans l'échelon. Les personnels ayant atteint l'échelon terminal du grade (CN, CS et HC) ne peuvent percevoir de réduction d'ancienneté. Pour mémoire, les réductions d'ancienneté permettent de changer d'échelon plus rapidement.

GROUPE DE TRAVAIL (à la suite de la CAPA) sur les modalités de l'avancement au grade supérieur (CS et HC) en 2016 ainsi que le mouvement 2016. Le SNICS revendique l'avancement au grade supérieur (CS et HC) en fonction de l'ancienneté dans le dernier échelon

INFORMATIONS DIVERSES

NOS INTERLOCUTEURS AU RECTORAT :

Il y a encore du changement, renouvellement de personnels au sein du rectorat depuis l'an dernier et une petite mise à jour semble nécessaire.

La gestion des infirmières est assurée au rectorat par la DEPA (division de l'encadrement et des personnels administratifs)

Le chef de division de la DEPA est Monsieur David HURIAUX

Son adjointe est Madame Julie VIGNERON

La Secrétaire Madame Fabienne DESCHAMPS.

Le bureau des personnels ASS :

Le chef de bureau est Monsieur Emmanuel MOUSTIEZ

Le SNICS est en contact régulier avec la DEPA.

LES CREATION DE POSTES rentrée 2016

Pour la rentrée septembre 2016, l'académie de LILLE a obtenu 3 créations de postes.

L'objectif de ces créations, est d'améliorer le suivi de la santé des élèves en Education Prioritaire.

Nous avons demandé un groupe de travail pour étudier l'implantation de ces créations.

LE MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE

Si vous souhaitez muter DANS UNE AUTRE ACADEMIE à la rentrée 2016, il faut impérativement vous préinscrire sur l'application AMIA : [https:// amia.phm.education.gouv.fr](https://amia.phm.education.gouv.fr)

La procédure :

- Préinscription OBLIGATOIRE du 4 janvier au 4 février 2016 sur l'application AMIA ;
- Maximum 3 académies.
- En février, se connecter afin de formuler des vœux dans les académies choisies. Prendre contact avec chaque académie souhaitée pour connaître les conditions.

LE MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE

Si vous souhaitez muter DANS L'ACADEMIE DE LILLE :

- Consultation et saisie des vœux du 25 mars au 10 avril 2016 sur application AMIA (amia.phm.education.gouv.fr).
- Edition des confirmations de demande de mutation à compter du 11 avril 2016.
- Retour au rectorat des confirmations de demande de mutations pour avril 2016.
- La CAPA mouvement, avancement est prévue le 21 juin 2016.

N'OUBLIEZ PAS DE TRANSMETTRE UNE COPIE DE VOTRE DEMANDE DE MUTATION INTER OU INTRA ACADEMIQUE AUX COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNICS ;

LE CONGE DE FORMATION

Pour pouvoir bénéficier d'un congé de formation dès septembre 2016, le dossier de demande de congé formation est à transmettre par voie hiérarchique au plus tard le 9 mars au secrétariat de la DEPA à l'attention de madame Fabienne DESCHAMPS.

Vous pouvez demander de 20% à 100% de temps de congé formation.

La rémunération est de 85% du traitement brut et de l'indemnité de résidence.

Les IFTS au prorata du congé formation.

Réponse de l'obtention ou pas du congé de formation en juin 2016.

LE CONCOURS D'ENTREE A L'EDUCATION NATIONALE

Inscription du 2 février au 2 mars 2016 auprès du rectorat de LILLE.

La date du concours et le nombre de postes ne sont pas connus à ce jour

LE SITE EDULINE

<https://eduline.ac-lille.fr/>

Sur le portail de l'académie vous avez accès aux divers documents administratifs.

LES I.F.T.S. LA PRIME EXCEPTIONNELLE DECEMBRE 2015

Dans le contexte de pouvoir d'achat en baisse avec le gel du point d'indice que nous condamnons, le SNICS/FSU a pris acte du versement de l'indemnité exceptionnelle de fin d'année pour les personnels à savoir 200€ pour les collègues non logés en catégorie A et 150€ pour les collègues non logés en Catégorie B.

Ces montants sont en augmentation par rapport à l'effet d'affichage de la ministre l'année dernière, ce qui sera apprécié par les personnels.

Néanmoins, nous déplorons que nos collègues logés par nécessité de service ne puissent percevoir cette indemnité exceptionnelle.

LES SALAIRES 2016

Voici les dates de virement des salaires :

27 janvier	27 juillet
25 février	29 août
29 mars	28 septembre
27 avril	27 octobre
27 mai	28 novembre
28 juin	22 décembre

LES INDEMNITES POUR LES INFIRMIERES

Pour les collègues qui participent à des dispositifs éducatifs, des actions pédagogiques ou des actions de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, ces heures (indemnités) sont rémunérées au taux 1 pour les infirmières (soit 15.99 euros/heure). L'établissement doit constituer le dossier rémunération dans le module ASIE (base académique EPP).

LA JOURNEE SOLIDARITE 2015-2016

Nous n'avons pas besoin de faire cette journée de solidarité car, comme il est écrit dans la circulaire académique : « les personnels dont le temps de travail est annualisé 1607h (donc les infirmières !!), les 7 h relatives à cette journée de solidarité sont déjà comprises dans ce temps de travail annuel »

LE FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

Suite à une affectation dans une localité différente :

Pour un déménagement pour se rapprocher de sa résidence Administrative ;

Pour occuper ou pour libérer un logement de fonction

Vous pouvez obtenir une indemnité de frais de résidence à demander dans l'année.

LES PPS, PAP, PPRE, PAI mais qui fait quoi ????????

Le 22 mai 2015, le Recteur a transmis un courrier aux chefs d'établissements et médecins de l'EN sur les modalités de prise en compte des troubles des apprentissages.

La mise en place de ces dispositifs est du ressort des médecins en lien avec les enseignants référents et les chefs d'établissement car cela concerne les difficultés d'apprentissage. Le médecin est seul habilité à établir la réalité des troubles.

Vous pouvez être sollicité pour transmettre le dernier dépistage infirmier sous enveloppe.

Vous pouvez être sollicité pour la mise en œuvre d'un traitement lors d'un PAI (enfant diabétique..)

Attention, la mise en œuvre de ces documents est de la seule responsabilité des médecins et chefs d'établissements.

SAGESSE, PRONOTE, EDUSCOL.....

Il existe dans les établissements des logiciels pour le suivi des élèves ...

Le SNICS vous rappelle que SAGESSE est le seul que nous devons renseigner sur les passages élèves, ceci est clairement écrit dans les textes réglementaires !!!

L'élève est sous la responsabilité de l'enseignant pendant son heure de cours. S'il se présente à l'infirmerie c'est à lui de renseigner PRONOTE (ou autre) car c'est lui qui l'autorise à quitter le cours.

Nous reviendrons sur ces différents sujets lors des réunions syndicales.

REUNIONS SYNDICALES

NOS PROCHAINES REUNIONS SYNDICALES : Convocation en PJ

Jeudi 28 Janvier de 9 h à 12 h : lycée Guy MOLET à ARRAS

Jeudi 28 Janvier de 14 h à 17 h : Collège de la Morinie à SAINT OMER

Jeudi 3 Mars de 14 h à 17 h : Lycée Jean Bart à DUNKERQUE

Mardi 15 mars de 14 h à 17 h : lycée prof Turgot à ROUBAIX

Jeudi 31 mars de 14 h à 17 h local FSU Bourse du travail bd de l'usine LILLE Fives

Nous comptons sur votre présence.

Participez pour s'informer sur sa carrière, sur l'actualité de la profession.

UNE PERMANENCE TELEPHONIQUE POUR VOUS AIDER A FORMULER VOTRE DEMANDE DE MUTATION A LIEU :

- Jeudi 31 mars de 9h à 17h
- Lundi 4 avril de 9h à 16h

Au : 06 75 72 21 58 (Valérie GRESSIER) ou 06 15 71 53 96 (Martine THILLIEZ)

Pour faire vivre l'action syndicale :

- Vous souhaitez rejoindre les militants du SNICS et participer à la vie du syndicat, contactez-nous. Vous serez le/la bienvenue !!!!
- Vous syndiquer (si cela n'est pas encore fait) car nous avons besoin des cotisations pour organiser des réunions, participer aux instances, défendre les collègues, la profession....

LA FSU APPELLE A LA GREVE
LE 26 JANVIER 2016
DANS LA FONCTION PUBLIQUE pour les salaires
A L'EDUCATION NATIONALE sur la réforme des collèges

Manifestation à LILLE à 11h

Nous espérons avoir l'occasion de vous rencontrer lors de nos réunions syndicales.
Dans l'attente,

Le bureau académique